



Newsletter 34 | Juin 2018

ÉDITORIAL

CA et Digitalisation

Dans tout le pays, les conseils d'administration recherchent plus ou moins désespérément des compétences numériques. La numérisation et ses conséquences, ainsi que la cybersécurité, sont régulièrement mentionnées par les membres de conseils d'administration comme étant actuellement le plus grand défi (voir par exemple l'enquête CA de Knight Gianella 2017/2018). On oublie parfois que la numérisation ne concerne pas seulement les technologies, mais aussi les stratégies, les modèles économiques et les structures – sujets classiques du conseil d'administration. Outre une compréhension technologique plus ou moins importante selon les secteurs et les entreprises, le conseil d'administration a besoin de personnalités qui ne craignent pas le progrès, qui sont ouvertes aux idées nouvelles, qui sont critiques face aux tendances à court terme et qui peuvent mesurer les risques, mais surtout les chances, qu'offre la digitalisation de l'entreprise.

Malgré la numérisation, la Newsletter du SwissBoardForum est toujours publiée en format papier. Nous avons discuté de l'opportunité de garder ou non un format papier et avons décidé de continuer provisoirement avec ce format. Nous souhaitons recueillir votre avis : qu'en pensez-vous ? Vous pouvez nous faire part de votre réponse par mail à l'adresse suivante: sekretariat@swissboardforum.ch.

Stefanie Meier-Gubser
Secrétaire générale du SwissBoardForum

THÈMES

ÉDITORIAL

LE FACTEUR HUMAIN

The human touch

UE-RGPD

La protection des données est aussi l'affaire du chef!

SwissBoardForum

Assemblée générale et ateliers 2018

POLITIQUE

Non aux demandes du Forum mondial

AGENDA SwissBoardForum

CONTACT

SwissBoardForum

Kapellenstrasse 14
Case postale, CH-3001 Berne

Secrétariat romand:

Case postale 1215
CH-1001 Lausanne
sekretariat@swissboardforum.ch
www.swissboardforum.ch

The human touch



La gouvernance, c'est plus que le respect de normes et de processus prédéfinis, plus qu'un système de contrôle et de régulation, plus qu'un contrôle et une structure institutionnalisés. Elle est aussi très largement tributaire des individus. Ils façonnent la culture, les valeurs, la réputation de l'entreprise – et ils en fixent les règles, consciemment ou inconsciemment.

Le succès d'une équipe ne dépend pas tant des capacités des membres individuels que de la façon dont ils travaillent ensemble, des valeurs qui les animent, de la façon dont ils travaillent en équipe et du sens donné à la tâche commune.

Culture et valeurs

Les cadres ne sont souvent pas suffisamment conscients de leur rôle de modèle. La culture et les valeurs qui sont véhiculées au sein du conseil d'administration et dans la gestion de l'entreprise façonnent l'ensemble de l'entreprise, à la fois positivement et négativement. Le rôle de modèle des leaders est d'autant plus important que les codes de conduite, les interdictions ou instructions sont d'abord (et avant tout) des outils de gestion. Des expressions comme « walk the talk » ou « tone on the top » paraissent banales, mais leur mise en œuvre dans la vie quotidienne est souvent source de problèmes.

Il est donc recommandé que la composition du conseil d'administration ne se limite pas à un large éventail de compétences, mais qu'elle reflète également les valeurs représentées. La devise devrait être : diversité des compétences, valeurs communes.

Travail d'équipe

L'expérience et la compétence professionnelle sont indéniablement importantes pour une composition optimale du conseil d'administration. Cependant, la présence de la personne la plus compétente et la plus expérimentée au sein de chaque département ne garantit aucun succès, même avec une grande diversité. Une équipe qui réussit ne se compose pas de combattants solitaires mais de personnalités qui pensent et agissent positivement, qui sont capables d'intégrer les idées venant de l'extérieur et de suivre les suggestions des autres. Ce n'est pas la somme des compétences représentées qui compte, mais le travail d'équipe et l'esprit d'équipe constructif.

Le conseil d'administration ne se réunit en équipe que sporadiquement, et dès lors il est d'autant plus important que le travail d'équipe fonctionne. Cela signifie que chaque membre du conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions dans les délais et avec la meilleure qualité, que les rôles, les plans et les objectifs sont clairs pour tous, que chacun se soucie personnellement de son travail et veut ainsi faire une différence.

Communication

Chaque rencontre est l'occasion d'un échange. Que ce soit avec des mots ou des silences, avec des regards échangés ou évités, avec des gestes, des expressions faciales et du langage corporel. Même la disposition des sièges au sein du conseil d'administration communique quelque chose. La communication est très diverse et entraîne très souvent des malentendus. Une déclaration peut être mal interprétée. Les insinuations, les préjugés et les projections imprègnent le destinataire et déclenchent une réponse en retour. Il arrive aussi que l'émetteur du message veuille, consciemment ou inconsciemment, manipuler.

La prise de conscience des modes de pensée et de comportement, de la manière de les briser ou de les suspendre peuvent faciliter la communication et la remettre sur les rails. Au sein du conseil d'administration, il appartient en premier lieu au président du conseil d'assurer une culture ouverte basée sur le respect et les intérêts mutuels.

Défis

Les situations humaines où les destins individuels sont touchés, où les individus sont visés personnellement ou dans lesquelles les fronts sont durcis, sont particulièrement difficiles. Comment réagissez-vous face aux accidents, comment expliquez-vous à un membre chevronné du conseil qu'il est temps de démissionner ou comment les intérêts sont-ils pondérés?

Une équipe performante maîtrise mieux les défis entrepreneuriaux et humains.

La protection des données est aussi l'affaire du chef!

Le règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce règlement, qui est directement applicable et déploie un effet extraterritorial en Suisse, concerne également de nombreuses entreprises suisses.

La loi suisse sur la protection des données est actuellement aussi en cours de révision. Le projet va dans le même sens que le RGPD, mais va un peu moins loin sur certains points. Le thème de la protection des données s'inscrit donc à l'ordre du jour de chaque conseil d'administration.

Portée du RGPD

Le RGPD s'applique à tout traitement de données personnelles contenues ou appelées à figurer dans un fichier (art. 2 ch.1). Le RGPD s'applique également aux entreprises hors de l'UE si elles ont une succursale dans l'UE, traitent les données de personnes résidant dans l'UE, offrent des biens ou des services (gratuits ou non) à des personnes dans l'UE. Le profilage est aussi visé, de même que le suivi des clients se trouvant en Europe (art. 3).

Par données personnelles, on entend toute information se rapportant à une personne identifiée ou identifiable (art. 4 ch. 1). Les données anonymes et cryptées ne sont pas soumises au RGPD, dans la mesure où elles ne peuvent être exploitées et que l'anonymisation ou le cryptage est irréversible. Les noms, adresses, les données clients, les adresses e-mail, les numéros de carte d'identité ou de carte de crédit, les adresses IP, la détection de cookies et les données de géolocalisation sont par exemple des données à caractère personnel.

La notion de traitement est très large. Il s'agit de toute opération effectuée ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion, la limitation, l'effacement ou la destruction (art. 4 ch. 2). A titre d'exemple, sont ainsi concernés la gestion des ressources humaines et la comptabilité des salaires, l'accès/l'utilisation d'une base de données, l'envoi de courriels publicitaires, la destruction de fichiers, la publication de photos d'une personne, le stockage d'adresses IP ou d'enregistrements vidéo.

Ces quelques exemples montrent clairement que la plupart des entreprises suisses sont concernées, qu'elles exploitent un site web proposant une gamme de biens ou de services (webshop), proposent des outils analytiques ou une Newsletter.

Premières mesures

Le thème du RGPD et de la protection des données doit tout d'abord être porté à l'ordre du jour du conseil d'administration et il convient de clarifier si le RGPD est applicable à l'entreprise. Si tel est le cas, il faut s'assurer que le traitement des données est licite. Cela signifie notamment que la personne concernée doit consentir volontairement au traitement des données, que le traitement est nécessaire à l'exécution du contrat, à l'exécution d'une mission d'intérêt public, au respect d'une obligation légale ou pour protéger les intérêts vitaux de la personne concernée (art. 6 ch.1).

L'entreprise a ensuite un devoir d'information, par exemple concernant les noms et coordonnées de la personne responsable, le but du traitement et la durée du stockage des données. Il est donc judicieux de désigner un responsable de la protection des données au sein de l'entreprise (art. 24), d'éditer une clause contractuelle particulière pour les sites internet et les contrats, dans laquelle toutes les informations importantes sont redonnées et de prendre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir la protection des données.

La protection des données fait partie de la gestion des risques. Le responsable de traitement doit réaliser des analyses d'impact sur la vie privée des traitements de données si le traitement, en particulier par le recours à de nouvelles technologies, et compte tenu de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement, peut engendrer un risque élevé pour les droits et les libertés des personnes concernées.

SwissBoardForum

Assemblée générale et ateliers 2018

L'assemblée générale ordinaire du SwissBoardForum se tiendra le 20 juin 2018 au Kursaal de Berne et sera suivie des conférences du Conseiller des Etats Erich Ettlin et du Prof. Dr. Roland Siegwart, ainsi que des traditionnels ateliers CA.

Erich Ettlin est expert fiscal et partenaire chez BDO SA Suisse, administrateur de la CSS Assurance et de Brunnibahnen Engelberg AG. Depuis 2015, il représente le canton d'Obwald au Conseil des Etats. Dans sa conférence, il partagera sa riche expérience dans les défis et la composition du conseil d'administration et avec la direction générale. Il donnera aussi un aperçu de la révision en cours du droit des sociétés.

Roland Siegwart est professeur, responsable de la recherche en systèmes microtechniques autonomes et directeur

du Autonomous Systems Lab à l'EPFZ. Il a développé des drones intelligents et des robots autonomes. Roland Siegwart considère la numérisation et l'intelligence artificielle comme une occasion d'effectuer certaines tâches de manière plus efficace et plus fiable à l'avenir. Il croit que les prévisions selon lesquelles les ordinateurs remplaceront bientôt et partout les humains sont exagérées.

Trois ateliers CA sont ensuite proposés (1 atelier au choix) :
1. Comment développer une dynamique de groupe positive au sein d'un CA ? (Dominique Freymond)
2. Le CA comme équipe ?! (Ines Pöschel)
3. L'administrateur indépendant dans un environnement dominé par le propriétaire (Rolf Schmid / Silvan Felder).

POLITIQUE

Non aux demandes du Forum mondial

Dans sa réponse à la consultation, le SwissBoardForum a rejeté la proposition du Conseil fédéral de mettre en œuvre les recommandations du Forum mondial pour des raisons fondamentales.

Le 26 juillet 2016, le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'OCDE (Forum mondial) a publié le rapport concernant la Suisse sur la phase 2 de l'examen par les pairs. Le rapport contient diverses recommandations concernant la transparence des personnes morales et l'échange d'informations sur demande. Le Conseil fédéral, qui veut prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations du Forum mondial, dépasse largement l'objectif. Le SwissBoardForum rejette le projet de loi parce qu'il est inefficace et constitutionnellement discutable et qu'il entraîne des conséquences juridiques disproportionnées et fausses du point de vue de la systématique.

Notre prise de position peut être consultée sur notre site Internet.

IMPRESSUM & PARTENAIRES

Rédactrice responsable: Stefanie Meier-Gubser, secrétaire générale du SwissBoardForum
Traduction: Sandrine Hanhardt Redondo

Layout: Silversign GmbH, Berne
Images: www.fotolia.de
Impression: Jost Druck AG, Hünibach
Édition: 500 Ex f
SwissBoardForum | point paraît quatre fois par année
Information: www.swissboardforum.ch

AGENDA SwissBoardForum

20 juin 2018

**Assemblée générale 2018
suivis de deux conférences et ateliers**

Kongress + Kursaal Bern AG, Berne

29 août 2018

**Verwaltungs- und Stiftungsrat im Spannungsfeld
von Politik und Wirtschaftlichkeit**

Pirmin Willi

Direktor Stiftung Brändi, Stiftungsrat Stiftung Rast

Hotel des Balances, Lucerne

5 septembre 2018

**Comment professionnaliser le Conseil
de son entreprise familiale ?**

Ludovic Hericher

CEO Marvinpac SA, directeur associé
et fondateur de MS Swiss Cosmetics

Olivier de Simone

Membre du conseil d'administration
Schenk Holding SA

Hôtel Alpha Palmiers, Lausanne

25 septembre 2018

**Freche Dachse, falsche Nattern und diebische
Elstern: Kriminalität im und um Unternehmen**

Sonja Stirnimann

Gründerin und Geschäftsführerin structuul AG,
diplomierte Wirtschaftsprüferin und Certified Fraud
Examiner

Hotel des Balances, Lucerne

Le calendrier des manifestations (y compris l'inscription en ligne) et des informations sur les événements de nos partenaires peuvent être consultés sur notre site internet www.swissboardforum.ch/events.

Partenaires principaux :



Partenaires médias :

